

L'hon. M. Laing: Je n'en avais pas l'intention, monsieur le président.

M. Aiken: Le député de Brandon-Souris avait l'intention de prendre part à la séance en commentant un peu ces crédits. Peut-être sera-t-il de retour avant qu'ils soient adoptés. S'il vient plus tard, il aura quelques commentaires à faire. Toutefois, le comité permanent a étudié ces crédits au complet, et une très bonne réforme des méthodes a été amorcée à ce moment-là.

Il existe plusieurs points que je commenterai brièvement. D'abord, au sujet du programme spécial de logement qui a été annoncé pour les Indiens, je pense que l'enquête du comité permanent a indiqué que tout ce programme est encore très vague et qu'il n'a pas encore été précisé au point de permettre à quiconque d'aller dire à une bande indienne en quoi il consiste exactement. Une chose surtout a préoccupé plusieurs d'entre nous, qui ont fait partie de ce comité. C'est le fait qu'il semblait exister trois méthodes particulières d'établir des logements dans une réserve indienne. Il y a d'abord les logis construits sous l'égide spécial du gouvernement fédéral pour les Indiens nécessiteux, alors que ces habitations sont essentiellement gratuites.

Le ministère songe aussi à mettre au point une méthode permettant à la Société centrale d'hypothèques et de logement de consentir des prêts pour la construction d'habitations sur les réserves indiennes, et troisièmement, il est possible qu'un accord fédéral-provincial régisse la construction de ces habitations. Il y a une seule question que le comité permanent n'a pas tout à fait réglée: qui aura droit à l'habitation gratuite et qui devra payer la sienne? Il s'agit d'une question essentielle à laquelle le comité n'a pu répondre. Le ministre peut probablement tirer la chose au clair. Sans doute, si deux personnes d'une réserve indienne veulent une maison et qu'une réussisse à l'obtenir gratuitement du gouvernement tandis que l'autre doit payer la sienne, cela semble un peu injuste.

La deuxième chose que je voudrais signaler est que le comité a demandé dans son rapport à visiter certains conseils provinciaux et plusieurs réserves au cours d'une certaine période de temps afin de compléter le travail accompli au cours des réunions du comité. A mon avis, il s'agit au fond d'un excellent programme, car il montrera non seulement l'intérêt que les députés portent aux affaires indiennes, mais aussi qu'ils sont prêts à rencontrer les Indiens et à leur parler de vive voix.

[M. Aiken.]

Monsieur le président, ce sont les seuls commentaires que je voulais faire sur ces crédits. Si le député de Brandon-Souris revient, il aura peut-être des choses à ajouter.

M. Howard: Monsieur le président, soit dit en passant, et non pour m'opposer, j'aimerais signaler qu'à mon avis le député de Parry Sound-Muskoka fait erreur lorsqu'il dit que le comité a complètement étudié les crédits. A mon avis, les crédits ont été étudiés à la légère. Le comité, dont j'étais membre, n'a effleuré que quelques-unes des multiples questions intéressantes à la fois la direction des Affaires indiennes et les membres du comité.

• (4.00 p.m.)

Nous sommes justifiés d'avoir étudié les crédits de façon superficielle. A mon avis, cela est dû en partie à l'annonce ou la déclaration du premier ministre dans laquelle il a dit, avec raison, qu'il serait un peu présomptueux de sa part, pour lui qui n'est pas Indien, mais un étranger et un membre du cabinet, de dire aux Indiens comment administrer leurs affaires. J'appuie cette thèse depuis des années, et je crois que la plupart des membres du comité partagent cet avis. Le Parlement a adopté des mesures législatives ainsi que des prévisions budgétaires concernant les affaires indiennes sans se soucier beaucoup de ce qui se passe depuis de trop nombreuses années. Je généralise ici à dessein, car il s'est présenté, de fait, quelques exceptions. C'est une des raisons pour lesquelles le comité n'a pas étudié les prévisions budgétaires de ce ministère aussi à fond qu'il aurait dû le faire.

Le député de Parry Sound-Muskoka en a donné une autre: on a soutenu devant le comité qu'il serait peut-être plus conforme aux intérêts du Parlement et à ceux des Indiens de leur demander leur avis au sujet du fonctionnement de la Direction des affaires indiennes et de l'attitude que le gouvernement a prise en adoptant ces prévisions budgétaires.

A cet égard, il existe peut-être deux points de vue, dont l'un n'a pas été exprimé. On a proposé que le comité rende visite aux collectivités indiennes ou assiste à la lecture des mémoires que les Indiens présentent ici, à Ottawa. Le comité a décidé de recommander à la Chambre de l'autoriser à se diviser en sous-comités et à se déplacer d'un endroit à l'autre, à l'extérieur d'Ottawa, pendant que la